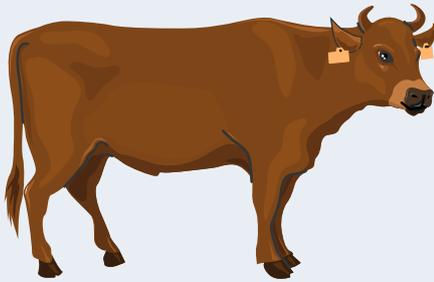


Plan Global de Maîtrise Sanitaire en filière Bovine Volet LBE

Réforme d'un bovin porteur sain de la LBE



LBE +



Abattoir

Indemnité 260€*

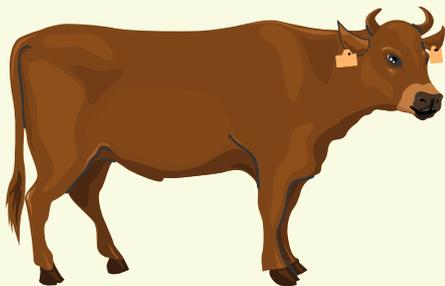


Je suis éleveur indépendant, je constitue mon dossier avec l'aide de la Chambre d'Agriculture.



Je suis éleveuse adhérente à une coopérative, je m'adresse à mon technicien de la Sicarevia ou de la Sicalait.

Entrée d'un animal de remplacement indemne de LBE



Indemne LBE



Mon élevage

Aide plafonnée 1 800€*

Réforme d'un bovin porteur de la LBE → Indemnité 260€*

L'indemnité s'applique aux bovins reproducteurs ou futurs reproducteurs porteurs de LBE, réformés de l'élevage après le 3 juin 2020.



Pour mon dossier de demande, je prépare

- l'identification du bovin réformé
- son ticket d'abattage
- le résultat du laboratoire indiquant que cet animal est porteur de LBE
- une attestation justifiant le statut reproducteur de cet animal
- mon numéro de SIRET et mon RIB

* S'ajoutant à la prime à l'abattage

La DAAF verse l'indemnité de l'État à l'éleveur s'il est indépendant, à sa coopérative s'il est adhérent, qui la reverse à ses éleveurs.



**PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Entrée d'un animal de remplacement → Aide plafonnée 1 800€*

L'aide s'applique aux bovins reproducteurs ou futurs reproducteurs remplaçant, indemnes de LBE, entrés dans l'élevage à partir du 3 juin 2020.

Pour mon dossier de demande, je prépare

- l'identification du bovin porteur à remplacer
- la copie de l'arrêté préfectoral (ou la convention) encadrant l'assainissement du troupeau
- l'identification du bovin de remplacement acheté, avec son test négatif
- la copie de la notification d'entrée de l'animal négatif dans le troupeau dans les 7 jours
- mes numéros de SIRET et Amexa, mon RIB



Le Conseil Départemental verse sa participation **d'un montant plafonné de 1 800€** à l'éleveur s'il est indépendant, à sa coopérative s'il est adhérent, qui la reverse à ses éleveurs.



* Dans la limite de la consommation de l'enveloppe financière votée par le conseil départemental le 15/07/2020



Le non-respect des dispositions imposées par arrêté préfectoral ou convention expose au remboursement des aides perçues